

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 4 décembre 2023

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 4 décembre 2023 - salle de réunion de la Mairie

L'an deux mille vingt-trois, et le 4 décembre, à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre CURT.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Présents :

M. CURT Jean-Pierre, M. BALDASSO Adolphe, Mme CAFFIN Marie-Christine, Mme DESMOULINS Monique, Mme FAURE-TROUSSIER Catherine, Mme FAUVEL Anne-Marie, Mme GIRAUD Murielle, M. MICHON Jean-Luc, Mme BEIJBOM Christina, M. CORMINIER Eric

Absents excusés :

M. CIOT Romuald, M. BERTHIER Benjamin, Mme GURKE Lise

Absents non excusés :

M. MAILHE Frederic

A donné procuration :

M. BERTHIER Benjamin à Mme CAFFIN Christine, M. CIOT Romuald à Mme GIRAUD Murielle, Mme GURKE Lise à M. CURT Jean-Pierre

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/11/2023

Mme GIRAUD Murielle a été élue secrétaire de séance.

Réunion du Conseil Municipal du 4 décembre 2023

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 26 octobre 2023.

Ordre du jour de la séance du décembre 2023 :

1. Changement d'horaires à l'école élémentaire du Tabor.
2. TE38 : Travaux sur réseaux d'éclairage public – Rénovation TR1 – Plan de financement
3. TE38 : Enfouissement BT/TEL hameau de Pontcharra – Plan de financement.
4. Convention de gestion de la bibliothèque municipale « Le Manège à Lire ».
5. Subvention à l'Association « Maison Pour Tous » de Susville.
6. Création de deux emplois d'agents recenseurs.
7. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Service administratif.
8. Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.
9. Budget communal : décisions modificatives budgétaires n°02.
10. Échange de parcelles avec une administrée hameau de Combalberte.
11. Chemin communal : changement d'affectation du domaine public communal au domaine privé communal.

Infos diverses

OUVERTURE DE SÉANCE 18h00

Détail des procurations :

M. BERTHIER Benjamin à Mme CAFFIN Marie-Christine, M. CIOT Romuald a donné procuration à Mme GIRAUD Murielle et Mme GURKE Lise à M. CURT Jean-Pierre.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 26 octobre 2023

13 VOIX POUR

Réunion du Conseil Municipal du 4 décembre 2023

1- CHANGEMENT D'HORAIRE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU TABOR

La Région Rhône-Alpes a fait le choix de mutualiser les bus pour le ramassage scolaire du matin et du soir dès le 4 septembre 2023 pour les écoles de Saint-Honoré.

Dès les premiers jours de la rentrée scolaire 2023-2024, des problèmes d'organisation ont été constatés pour le ramassage scolaire du soir pour les élèves de l'école élémentaire du Tabor. En effet, le ramassage est prévu à la même heure que la fin des classes, soit 16h20.

Pour permettre une meilleure gestion de la sortie des classes et une meilleure prise en charge des enfants, il est proposé de modifier les horaires de classe de l'après-midi pour l'école élémentaire du Tabor, passant ainsi des horaires actuels de 13h20 - 16h20 à 13h15 - 16h15 à compter du 08/01/2024.

Le Conseil d'Écoles en date du 7 novembre 2023 ayant donné un avis favorable pour ce changement d'horaires, le Conseil Municipal approuve également cette modification. Une copie de la délibération sera transmise aux services de l'Éducation Nationale.

13 VOIX POUR

2- TE38 : TRAVAUX SUR RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RÉNOVATION TR1 – PLAN DE FINANCEMENT

Dans le cadre de la rénovation des candélabres sur la commune de Saint-Honoré, les membres du conseil ont fait le choix d'effectuer des travaux sur le réseau de l'éclairage public avec l'aide du Territoire Énergie Isère (TE38).

La rénovation de l'éclairage public est prévue en plusieurs phases pour passer sur un éclairage LED, permettant ainsi de réduire la consommation d'énergie de manière significative avec comme possibilité une programmation de la luminosité par plages horaires. La couleur retenue tendra légèrement sur le jaune.

Mme BEIJBOM Christina demande si un calcul de l'économie financière a été faite. Il n'y a pas d'étude précise faite sur l'économie à venir, mais l'éclairage LED équivaut à 30% de la consommation de l'éclairage actuel. Le hameau de Fugières étant équipé du plus grand nombre de lampadaires, il sera le premier concerné par ses travaux. Pour répondre aux normes actuelles le TE38 a également préconisé, l'installation de deux nouveaux éclairages afin de ne pas avoir de zone d'ombre à l'entrée du hameau de Tors et à proximité de la salle des fêtes

M. le Maire rappelle que :

- L'éclairage fait partie du domaine public et que la commune doit garantir son bon fonctionnement pour des raisons de sécurité.
- Aucune extinction de lampadaire faite par un usager ne sera tolérée et des poursuites seront engagées si le cas devait se présenter.

Réunion du Conseil Municipal du 4 décembre 2023

Cette délibération sera inscrite au budget 2024 afin de valider le plan de financement des travaux suivant :

- Prix de revient prévisionnel **67 232 €**
- Financements externes (subventions) **38 869 €**
- Participation prévisionnelle **28 364 € ***
(*Dont 2 101€ frais TE38 et contribution aux investissements)

13 VOIX POUR

3- TE38 : ENFOUISSEMENT BT/TEL HAMEAU DE PONTCHARRA – PLAN DE FINANCEMENT.

À la demande de la Commune de Saint-Honoré, le TE38 (Territoire Energie Isère) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux d'enfouissement des réseaux BT (Basse Tension) / TEL (Télécom) dans le hameau de PONTCHARRA.

Ayant bénéficié d'aides supplémentaires, le montant du reste à charge pour la commune sera moindre sur chaque poste budgétaire.

Cette délibération sera inscrite au budget 2024 afin de valider le plan de financement des travaux suivants :

Travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité

- Prix de revient prévisionnel **67 931 €**
- Financements externes (subventions) **57 907 €**
 - Participation prévisionnelle **10 024 €***
(Participation initialement prévue pour 11 809€)
(*Dont 567€ de frais TE38 et contribution aux investissements)

13 VOIX POUR

Travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication

- Prix de revient prévisionnel **10 471 €**
- Financements externes (subventions) **5 563 €**
 - Participation prévisionnelle **4 908 €***
(Participation initialement prévue pour 18 163€)
(*Dont 366€ de frais TE38 et contribution aux investissements)

13 VOIX POUR

4- CONVENTION DE GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE « LE MANÈGE À LIRE ».

Par délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 1993, la Commune de Saint-Honoré a décidé la création d'une bibliothèque Municipale en confiant la gestion de la bibliothèque à une équipe de bénévoles regroupés en association loi 1901 sous le nom "Le Manège à Lire". Lors de cette passation, une convention de fonctionnement était prévue.

Cette convention n'existant pas, il convient de faire la régularisation pour définir les droits et les devoirs de chacune des parties.

Réunion du Conseil Municipal du 4 décembre 2023

Elle a été présentée aux bénévoles de l'association et retravaillée selon les ajustements validés par chacune des parties.

La convention a été envoyée à l'ensemble des élus avec la convocation du Conseil Municipal le 27 novembre 2023.

Dans la convention il est précisé que « *La commune s'engage à mettre gratuitement à la disposition de l'association un local aménagé de façon à assurer des conditions satisfaisantes de fonctionnement (chauffage, aération, éclairage, téléphone, accessibilité, accès à des sanitaires dans le respect des normes de sécurité, nettoyage des locaux)* ».

Ce point fait l'objet d'une remarque de M. BALDASSO Adolphe qui précise que lors de la mise à disposition de salles communales, les autres associations ont la charge du ménage. Il demande pourquoi la commune prendrait en charge le ménage dans ce cas précis.

Il est rappelé que la bibliothèque est un service public pour lequel les bénévoles assurent toutes les semaines des permanences d'accueil du public ainsi que des animations, rendues aujourd'hui obligatoires dans le cadre de l'adhésion au réseau Maticena.

Les bénévoles étant déjà très impliqués, il ne serait pas envisageable de les solliciter davantage pour le ménage, pour assurer un service d'intérêt public et que la commune souhaite maintenir.

Après lecture de ladite convention, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à la signer.

13 VOIX POUR

5- SUBVENTION À L'ASSOCIATION « MAISON POUR TOUS » DE SUSVILLE.

L'Association « Maison pour Tous » de Susville propose à l'ensemble du territoire de nombreuses activités ainsi qu'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les enfants de 3 à 11 ans.

La Matheysine ne possède que très peu de structures d'accueil de loisirs pour les enfants pour les périodes de vacances scolaires ou mercredis.

La commune de Saint-Honoré a toujours soutenu les structures associatives d'accueil de loisirs, qui aujourd'hui manquent de plus en plus de moyens financiers.

Par le passé la SCEV et aujourd'hui Maison pour Tous, qui tente de maintenir cet ALSH malgré un important déficit (supérieur à 10 000€).

Sur la commune de Saint-Honoré, neuf enfants ont pu bénéficier de cet accueil de loisirs en 2023.

Les activités proposées chaque année sont diffusées aux parents par l'intermédiaire des écoles et des dépliants sont également mis à disposition dans les mairies.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer l'enveloppe de subvention restante à cette association d'intérêt public, soit un montant de **1 000€**.

Lors de la mise au vote, M. Adolphe BALDASSO s'abstient car il trouve la participation par enfant trop élevée.

12 VOIX POUR/01 ABSTENTION

Réunion du Conseil Municipal du 4 décembre 2023

6- CRÉATION DE DEUX EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS.

Dans le cadre du recensement qui aura lieu début d'année 2024, la commune de Saint-Honoré a besoin de créer deux emplois pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison de deux emplois d'agents recenseurs non titulaires qui assureront les opérations du recensement de la population du 18/01/2024 au 17/02/2024.

Chaque agent recenseur percevra la rémunération calculée sur la base de l'indice brut 367/Indice majoré 361 à hauteur de 151.67 h ainsi que les frais inhérents aux déplacements (participation à la formation et déplacements sur la commune).

L'INSEE participe à hauteur de 1700€ pour les deux agents recenseurs.

13 VOIX POUR

7- CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ. SERVICE ADMINISTRATIF.

Pour faire la transition du poste de secrétaire de mairie sans titularisation, il est nécessaire d'effectuer les démarches de déclaration de vacance permettant de maintenir l'agent en place pendant et ensuite à terme l'agent pourra prétendre à un CDI sans être titulaire des concours de la fonction publique.

13 VOIX POUR

8- MISE EN PLACE DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE.

Au 31 octobre 2023, un décret autorise les collectivités à octroyer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat qui reste facultative et à l'appréciation du Maire. Elle est comprise entre 300€ et 800€, est calculée en fonction de la rémunération brute et proratisée selon le temps de présence des agents.

Sur la commune de Saint-Honoré 9 agents peuvent bénéficier de cette prime. Afin d'être juste, il a été décidé d'appliquer le mode de calcul proposé par le décret, les montants et les modalités de versement de cette prime sont présentés aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer la prime de pouvoir d'achat forfaitaire exceptionnelle.

13 VOIX POUR

9- BUDGET COMMUNAL : DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES N°02.

La commune ayant perçue une régularisation de paiement de la sécurité sociale et de la mutuelle à la suite d'un arrêt de travail d'un agent, il est proposé de réaffecter les remboursements sur la masse salariale.

13 VOIX POUR

Réunion du Conseil Municipal du 4 décembre 2023

10- ÉCHANGE DE PARCELLES AVEC UNE ADMINISTRÉE HAMEAU DE COMBALBERTE.

En février 2023, le Conseil Municipal avait validé cet échange de parcelles à titre gracieux. Afin de pouvoir procéder à cet échange il est obligatoire de valoriser les parcelles concernées car la loi ne permet pas de le faire à titre gracieux.

Le lot de l'habitante, composé de 3 parcelles, est évalué à 500 € pour la totalité, la parcelle de la commune est quant à elle évaluée à 500 €

Le partage des frais notariés sera de 50% pour la commune et 50% pour l'administrée.

Cette délibération annulera et remplacera celle prise lors du Conseil Municipal de février.

13 VOIX POUR

11- CHEMIN COMMUNAL : CHANGEMENT D'AFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL

Un échange de parcelle fait par le passé, qui n'avait jamais été formalisé, avait engendré, il y a plusieurs années, une procédure au tribunal entre la commune et un administré.

Lors d'un précédent Conseil Municipal, les élus ont décidé d'arrêter cette procédure qui devenait longue et coûteuse. Afin de régulariser ce dossier, il est nécessaire de réaffecter le chemin actuel, qui fait partie du domaine public, au domaine privé communal. Cette première étape permettra par la suite de dimensionner et cadastrer la parcelle avec l'aide d'un géomètre.

Mme FAUVEL Anne-Marie, concernée par cette affaire et M. MICHON Jean-Luc en lien avec des propriétaires des parcelles privées concernées, ne souhaitent pas prendre part au vote

11 VOIX POUR

INFORMATIONS DIVERSES

*** Point déneigement :**

Plusieurs réclamations ont été envoyées à M. le Maire quant au déneigement sur la commune de Saint-Honoré avec de nombreux conseils pour déneiger mais aussi avec des menaces de poursuites à l'encontre de la commune. M. le Maire rappelle que nous sommes sur un secteur de Montagne, la neige fait partie de notre environnement, il précise qu'un courrier sera fait et transmis à l'ensemble des administrés.

*** Suites des intempéries de 2021 :**

Un courrier a été envoyé à l'un des propriétaires (concerné par une demande de mise en conformité de son terrain agricole à la suite des intempéries de 2021) rappelant, que conformément au constat fait par le RTM il est formellement interdit de modifier l'écoulement naturel de l'eau.

M. le Maire a reçu à nouveau un courrier d'avocat qui ne tient pas compte du compte rendu et des préconisations faits par le RTM. M. le Maire a sollicité la Préfecture sur ce dossier qui demande l'ensemble de pièces afin de pouvoir soutenir la commune.

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 4 décembre 2023

Réunion du Conseil Municipal du 4 décembre 2023

*** Épave sur le site de la Chaud :**

Le weekend précédant le Conseil Municipal, un véhicule a été incendié sur le parking des Carcaris à la Chaud. Lors du déneigement les agents du département ont poussé le véhicule dans le bosquet. M. le Maire a demandé à la gendarmerie un suivi sur la procédure car le véhicule ne peut pas être évacué si le propriétaire n'a pas été identifié, la gendarmerie doit tenter de relever le numéro de châssis.

*** Pot de Noël :**

Un pot de Noël avec les agents communaux se déroulera le vendredi 15 décembre à 19h30. A cette occasion, M. le Maire leur remettra les bons cadeaux.

*** Dégradations sur la commune :**

A la suite des nombreuses dégradations sur la commune (tags, casse, véhicule incendié...), Mme BEIJBOM Christina propose d'étudier la possibilité d'installer un système de vidéosurveillance sur la commune. M. le Maire n'est pas contre une estimation financière qui permettra d'orienter ou non cet investissement.

*** Point d'avancement travaux :**

Les travaux du château d'eau avancent bien, toute la partie béton est terminée.

**LA SÉANCE EST LEVÉE
À 19h45**